



Berne, le 8 juillet 1859

Le Soussigné, Ministre Résident de S. M. le Roi de Sardaigne, s'est fait un devoir de porter à la connaissance du Gouvernement de S. M. la Note que Son Excellence Monsieur Staempfli, Président de la Confédération Suisse, lui a fait l'honneur de lui adresser, en date du 27 Juin dernier. Avant même d'avoir reçu cette communication, le Ministère de S. M. avait signalé au Gouvernement de la Lombardie la proclamation aux Vénitiens, qui a été affichée clandestinement à Milan, dans la pensée de nuire au Gouvernement du Roi, bien plus sans doute qu'à la Confédération Suisse. Cette proclamation, du reste, n'a aucune importance en elle-même; ce n'est qu'une œuvre maladroite, qui ne méritait peut-être pas même d'attirer l'attention des Autorités Suisses.

Neanmoins, le Soussigné a été chargé de renouveler à Son Excellence Monsieur le Président de la Confédération l'assurance que les Autorités veilleront à ce que de pareils inconvénients ne se reproduisent pas.

Le Gouvernement de S. M. desire vivement
 Son Excellence Monsieur Staempfli
 Président de la Confédération Suisse.
 Berne.



consenter de plus en plus les rapports de bon
voisinage qui existent entre les deux Pays, et, s'il
a dû regretter que quelques Autorités fédérales n'
aient pas toujours appliqué la neutralité, de la manière
la plus bienveillante à l'égard de la Sardaigne, il se
est pas moins décidé à faire respecter à Milan, et dans
toute la Monarchie, les personnes et la propriété des
citoyens Suisses, comme à réprimer énergiquement
tous les actes par les quels on chercherait à faire
naître des malentendus entre les États du Roi et la
Confédération Suisse.

Le Soussigné saisit cette occasion pour offrir à
Son Excellence Monsieur le Président de la Confédération
les nouvelles assurances de sa très haute considération.

Docteur

Luving: . . .

TF 9.

2957⁶

Bundesrath vom 11. Juli 1859.

Kant. Gesellschaft 18 Juli 1859

Legation auf die Postg. d. d. d.
 Ant. Mailänder Ursprung und d. d. d.
 An die Gesellschaft